

Agde, le 27 Octobre 2022

COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »
Mercredi 19 Octobre 2022

Police Municipale

Demande B01/09/22 : Parking sauvage sur la place Bessière.

Réponse :

Le stationnement en centre-ville est régulièrement contrôlé, place Bessières incluse où du stationnement est autorisé sur certains emplacements ; pour information, 1600 verbalisations ont été effectuées sur le petit périmètre du cœur de ville, depuis le 1 janvier.

Demande B02/09/22 : Pourrait-on pas mettre en sens unique la rue Basse, Pasteur et Poissonnerie – Voitures tampons qui empêchent la circulation.

Réponse :

La police municipale passera pour deloger les véhicules « tampons » qui bloquent la circulation.

Demande B03/09/22 : Malgré les panneaux d'interdiction, des voitures empruntent la voie (rue Raymond Pitet) pour y stationner : c'est le Chao....

Réponse :

Des points fixes sont régulièrement organisés par la brigade moto sur ce secteur. Nous amplifierons ces contrôles.

Demande B04/09/22 : Le Secours Populaire continue de jeter régulièrement de la nourriture à même le sol ou dans le conteneur : demande passage la Brigade d'Environnement

Réponse :

Cette demande est transmise à la brigade environnement pour qu'un contact soit pris avec le secours populaire.

Demande B05/09/22 : Passage de scooters et de quads dans la rue Jules ferry à vive allure en soirée.

Réponse :

Le service de la Police Municipale n'avait jusqu'à présent peu de doléances de ce type dans cette rue. La partie haute du Cœur de ville était plus impactée. Nous prendrons en compte cette observation.

Demande B06/09/22 : Un scooter immatriculé AX544KX a été signalé à maintes reprises devant la petite porte d'entrée de l'Eglise Saint Sever

Réponse :

Les agents du poste d'Agde vont vérifier.

Demande B07/09/22 : Accès strictement interdit suite à l'éboulement en cours d'un immeuble, est malgré tout à nouveau ouvert : embranchement de la rue de l'Amour et de la rue Cherche midi

Réponse :

Un contrôle sera effectué.

Divers

Demande B08/09/22 : Pourquoi la Cathédrale et La Glacière n'ont pas été ouvertes durant les Journées Européenne du Patrimoine ?

Réponse :

Votre interrogation s'est transformée en demande pour une potentielle ouverture l'an prochain.

Demande B09/09/22 : Où sera déplacé le marché du jeudi ?

Réponse :

Le marché va être déplacé à compter du 27/10/2022 sur le parking du cinéma, Rue Brescou prolongé et la rue des Tuileries.

Le service communication fera un communiqué et le service des droits de place le diffusera dans les boîtes aux lettres de ce secteur et en même temps dans le journal de la ville, le Midi Libre et les réseaux sociaux.

Demande B10/09/22 : Quelles sont les actions du Service Habitat (30 rue Jean Roger) pour des transformations de locaux commerciaux en habitation ?

Réponse :

Le service habitat dépend de la direction Habitat et politique de la ville et se situe au siège de la CAHM à St Thibéry.

Il est constitué de 3 unités qui interviennent dans le cadre de l'habitat social, l'habitat Privé et l'Habitat indigne et la non décence.

Dans le cadre de l'habitat privée, le service Habitat gère également la délégation des aides de l'Anah et est maître d'ouvrage de plusieurs dispositifs d'aide à la réhabilitation des logements, façades et copropriétés sur le territoire qui sont rassemblés sous les bannières « Objectif Rénov' » et « Allo Copro ».

La transformation des locaux commerciaux en habitation ne fait pas parti de ces actions.

Les locaux commerciaux vacants et leurs transformations est cependant un axe prioritaire dans le cadre d'Action cœur de ville dont l'objectif est de redynamiser et revitaliser le centre-ville par des actions en faveur de :

- la réhabilitation de l'habitat en centre-ville.
- le développement économique et commercial équilibré.
- l'accessibilité/la mobilité/les connexions.
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine.
- l'accès aux équipements et aux services publics.

Dès 2023 et sur les 3 prochaines années, l'objectif est de mettre en œuvre une stratégie de remembrement-fusion des rez-de-chaussée aujourd'hui impropres à

l'habitation sur les axes principaux du cœur de ville.

Cela permettra de développer des surfaces de vente pour des enseignes locales voire nationales. Le réaménagement urbain des espaces desservants les locaux commerciaux en assurera leur cohérence et leur fonctionnement.

Pour autant, le besoin en logements en cœur de ville n'est pas mis de côté : promoteurs et bailleurs sous l'impulsion du chef de projet action cœur de ville vont permettre de réhabiliter plus de 80 logements sur les 2 prochaines années."

Demande B11/09/22 : Est-il exact qu'un arbre ait été abattu par les services de la Ville à la demande d'un propriétaire au n°26 rue de l'Égalité ?

Réponse :

Les services techniques de la ville ont demandé l'abattage d'un arbre situé au n°26 rue de l'égalité en raison des dégâts que le système racinaire a occasionné au riverain. Suite aux travaux de reprise de chaussée réalisés par le service technique des racines ont été sectionnées ce qui a affaibli l'arbre.

Demande B12/09/22 : Ne pourrait-on pas apporter des couleurs dans les rues piétonnes en suspendant des parapluies colorés ou toiles durant la saison estivale (rue de l'Amour, Ernest Renan, Honoré Muratet) ?

Réponse :

Des plafonds de lumière seront installés Rue Ernest Renan et Honoré Muratet.

Demande B13/09/22 : Quelle est la procédure à suivre pour dissoudre l'actuel Conseil des Citoyens ?

Réponse :

La loi Lamy instaure la création des Conseils Citoyens en 2014. D'autres textes législatifs sont venus poser le cadre de cette instance démocratique et apolitique. Le Conseil Citoyen est néanmoins en relation avec les institutions locales afin de faciliter le dialogue entre ces derniers et les acteurs du territoire.

Les Conseils Citoyens doivent favoriser l'expression des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville.

Les Conseils Citoyens ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation), et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain

Sans conseil citoyen, on ne peut avoir de quartier prioritaire, du coup pas de contrat de ville et pas de NPNRU.

La ville, la CAHM ne peuvent le dissoudre : ils ont été tirés au sort et la liste est validée par arrêté préfectoral.

Cependant : les contrats de ville arrivent à échéance fin 2023. Du coup, le conseil citoyen dans sa forme actuelle n'existera plus.

La participation citoyenne va être revue par l'état mais nous ne savons pas aujourd'hui sous quelle forme.

Demande B14/09/22 : Cet été il a été remarqué que certains véhicules étrangers traversaient la Place Conésa pour arriver dans la rue Jean Roger : vérifier itinéraire signalé sur GPS.

Réponse :

Nous transmettrons cette information.

Demande B15/09/22 : Pourrait-on mettre en place des actions afin obtenir le label « Ville Fleurie » et pourquoi pas impliquer la population et la Ville ?

Réponse :

La Ville participait, dans le passé, à cette labellisation « Villes et Villages Fleuris » et avait obtenu une fleur.

Il a été décidé de ne plus participer à cette labellisation car les critères d'obtention de ce label sont fortement éloignés de la seule notion de plantes, arbres et espaces verts. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un quelconque label pour fleurir la ville et entretenir les espaces verts.

Demande B16/09/22 : A l'occasion des fêtes de fin d'année, pourrait-on décorer la rue de l'Amour ?

Réponse :

Le nombre de sujets de Noël a été réduit, il ne sera pas possible de répondre favorablement à votre demande.

Demande B17/09/22 : Ne pourrait-on pas mettre des bacs de fleurs là où était l'eau devant le Moulin des Evêques ?

Réponse :

Techniquement le site n'est pas adapté à un fleurissement des bassins. La politique de gestion durable d'un espaces verts n'est pas compatible avec des aménagements hors sols.

Les bacs à fleurs sont soumis à une grosse consommation d'eau et à un entretien très coûteux.

Questions diverses :

- manque de nettoyage de la **gare** au **Pont des Maréchaux** ; Rue d'Embonne ; Rue Jules Ferry et Rue Honoré Muratet.

- incivilité : **Rue Haute**.

- **Rue Honoré Muratet** : renforcer la signalétique indiquant la priorité aux piétons ;

- renforcer la communication pour rassurer les habitants du **cœur de ville** « sentiment d'insécurité » ;

- **Rue Gohin** : nuisances sonores provoquées par une résidente psychologiquement fragile.

- **Quai Réveille**, faire un comptage pour la vitesse.

- **22 Rue d'Embonne**, trafic en cours.

SECURITE

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 51
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 22
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 14
- Domaine « Divers » : 40
- Domaine « environnement » : 200

B) GRANDS TRAVAUX :

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

PROJET DE PHOTOVOLTAIQUE

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune, il a été décidé la mise en œuvre de différentes actions permettant d'agir en faveur de la sobriété énergétique.

Il va être procédé en complément des trois premières centrales photovoltaïques présentes au niveau des parkings Catalogne-Gallois, Coquilles-Soullières ainsi que sur les bâtiments techniques du Centre Technique Municipal à la création de trois nouvelles centrales photovoltaïques sur les toitures de la nouvelle halle du CIT ainsi que sur le parking du Golf du Cap d'Agde et des Echasses Blanches situé au niveau de la coupure verte de Rochelongue.

Le fonctionnement de ces six centrales de production photovoltaïque permettra la production annuelle de plus de 6 millions de KWH ce qui correspond à la consommation annuelle de 1305 foyers soit 5220 personnes et permettra d'éviter 550.5 t de CO₂.

En complément de ce projet de construction et d'exploitation de centrales photovoltaïques dont l'énergie produite est destinée à être remise au réseau de distribution, la ville travaille à la création de trois centrales photovoltaïques pour l'autoconsommation de l'Hôtel de Ville Mirabel, de la future salle polyvalente et du Centre Aquatique qui se verra également prochainement équipé d'une chaufferie bois qui permettra de réduire la consommation de gaz.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiments

SALLE POLYVALENTE

En raison de la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes » de la rue Brescou en centre-ville, la Collectivité envisage la création d'une nouvelle Salle Polyvalente, permettant de répondre à l'évolution des usages et répondant aux normes et technologies actuelles.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Construire un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins **des administrés Agathois**, en matière de mise à disposition de locaux, pour tout style de manifestations (repas dansant, lotos, spectacle de fin d'année, ...),
- Réaménager une zone d'entrée urbaine y compris les dessertes des équipements publics environnants (stade Sanguin, espace Carayon, ...),
- Accueillir les bureaux administratifs de la Direction Logistique et Évènementielle, en charge de la location des salles et des animations de la Ville.

Cette **Salle Polyvalente** se situera au niveau de l'entrée du complexe sportif des 7 fonts, sur une parcelle appartenant à la Ville et plus précisément, au niveau des terrains de tennis.

Comme pour tous les nouveaux projets, la ville souhaite répondre aux objectifs de développement durable et d'action pour le climat.

Ainsi, la construction et le réaménagement seront dans le respect d'une construction HQE (Haute qualité Environnementale), en inscrivant le projet dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Cela consistera notamment :

- Par la mise en place d'une infrastructure résiliente encourageant l'innovation,
- Par la mise en place de technique préservant toutes les ressources naturelles et l'utilisation d'une énergie propre,
- Par la mise en œuvre de techniques d'auto consommation durables,
- Par la mise en œuvre de matériaux écoresponsables et respectueux de l'environnement (bois, isolants bio-sourcés, ...)

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture **PEYTAVIN – CLAVEAU DE LIMA** de Montpellier.

Les études de conception seront livrées fin Mars 2023 et l'attribution des entreprises de travaux se fera fin Mai 2023.

Le début des travaux est prévu pour fin Juin 2023 avec 14 mois de travaux et 1 mois de déménagement et de prise en main.

La mise en service opérationnelle de l'équipement est prévue pour fin Octobre 2024.

Coût de l'opération :

Le coût global de la construction du bâtiment et aménagement des abords est de 5 280 000.00 € TTC.

L'aménagement complet de l'opération y compris l'aménagement du parking photovoltaïque et la requalification de l'avenue Paul Balmigère est de 7 800 000.00€ TTC.

Ce projet, grâce au caractère innovant et respectueux de l'environnement, sera subventionné par nos partenaires institutionnels à hauteur de 30% environ.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PUMP-TRACK – PLANEZE / PLAINE DES SPORTS URBAINS

Situé au cœur de la *Planèze*, à équidistance d'Agde, du Cap et du Grau, le complexe sportif des Champs Blancs va bientôt se doter d'un nouvel équipement. Le pumtrack.

Il constituera le premier élément de la *Plaine de Sports Urbains* qui comprendra à terme :

- une aire de flat (figures au sol en skateboard et BMX),
- une minirampe (skateboard, roller, trottinette, BMX),
- un skatepark.

Sur cet espace d'environ 8 500 m² dédié à ce projet, seulement 2 500 m² seront occupés par des infrastructures, le reste de la zone sera dédié aux espaces verts et à la détente.

Dans cet esprit, la Plaine de Sports Urbains s'intégrera parfaitement dans le paysage en s'insérant dans la végétation et les volumes existants. Il n'y aura donc pas d'impact visuel majeur sur le site.

Cet espace se prêtera parfaitement à l'organisation d'événements (contests, jams, concerts...) grâce aux équipements déjà existants, notamment pour les accès et le stationnement (transport en commun, voies douces, parkings...). Le choix des éléments constitutifs du projet a été fait après avoir consulté les utilisateurs de l'ancien skatepark *Richelieu*.

Un *pumtrack* - ensemble de pistes constituées de bosses dans lesquelles on avance en vélo, skateboard ou trottinette en effectuant un mouvement de "pompage" avec les bras et les jambes - est actuellement en cours de construction au nord du Centre Aquatique, à la place du parking provisoire en bicouche, la centaine de places que celui-ci offrait a été repoussée une cinquantaine de mètres au nord, plus proche de l'école bilingue *Free Little Birds*.

Le pumtrack sera constitué de 3 pistes différentes : une pour les débutants, une handisport et une pour les pratiquants confirmés. Cette première phase de travaux, chiffrée à 275 000 € TTC est financée à hauteur de 60% environ par l'Union Européenne, la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Département de l'Hérault.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des équipements sportifs qualitatifs réalisés par la Commune et plus particulièrement sur ce site, favorisant la pratique des activités de plein air au cœur de la Ceinture Verte. La réalisation de cette infrastructure bénéficiera à tous les Agathois, rayonnera à travers tout le territoire de la CAHM et au-delà et permettra de répondre à la très forte demande des utilisateurs notamment durant la période estivale.

Un terrain de basket 3vs3 pourra également être intégré au site.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

PROPOSITION EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique, la ville va être confrontée à une très forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz (tarifs x 2.5 pour l'électricité des bâtiments, x 1.5 pour l'électricité de l'éclairage public et x 3.5 pour le Gaz).

L'éclairage public représente une part très importante en matière de dépense pour le budget de la ville. Il va donc être mis en œuvre de nouvelles dispositions pour limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie : de nombreuses mises en valeur du patrimoine vont être éteintes tout au long de l'année, seules les mises en valeur du Moulin des Evêques, du Pont des Maréchaux, de la Cathédrale, de l'Eglise du Grau d'Agde et de la Passerelle du Golf resteront allumées et seront éteintes pendant neuf mois (15 septembre au 14 juin) dès 21 heures et en été (15 juin au 14 septembre) à 1 heure.

L'éclairage public des parkings jouxtant des bâtiments municipaux : groupes scolaires, Centre Aquatique, Hôtel de Ville, Golf, Centre International de Tennis sera éteint au maximum une heure après la fermeture de l'établissement et ne sera rallumé au plus tôt qu'une heure avant l'arrivée des premiers occupants.

Afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse tarifaire sur le budget de la ville, il va être procédé à l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la nuit de 23 h 30 à 5 h 30 du 1^{er} octobre au 30 avril et ce sur la quasi-totalité du territoire communal ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station resteront allumés.

Ces différentes solutions engagées en matière de sobriété énergétique sur le fonctionnement de l'éclairage public permettront d'économiser 1.5 million de kWh ce qui représente 136 tonnes de CO₂ évité.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement de l'éclairage public permettra d'absorber les ¾ de la hausse tarifaire si aucune modification n'avait été réalisée.

En parallèle, la ville va accentuer les travaux de modernisation de son éclairage public pour augmenter la part de la technologie LED dans le parc d'éclairage public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint aux Services Techniques

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE

Foncier :

Pour permettre la vente de la parcelle destinée à la création de la chambre funéraire, il est nécessaire de déplacer l'association d'utilité publique "Le Chat Agathois".

Cette association qui recueille les chats errants ou perdus, les soigne et leurs trouve de nouveaux foyers, va être délocalisée vers un terrain situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Des bungalows existants seront déplacés tandis que les plus vétustes seront remplacés. La livraison est prévue pour le mois de Décembre 2022.

Ce projet sera implanté sur un terrain municipal cadastré LL 395, actuellement d'une surface totale de 3000 m² (Chat Agathois, Régie des plages et Comité des Fêtes), 833 m² seront revendus pour le centre funéraire pour un montant de 375 000 €, la surface restante, soit 2167 m², sera conservée pour l'extension du cimetière.

Surface vendue pour le centre funéraire = 833 m²

Surface conservée pour extension cimetière = 2167 m²

Occupation actuelle de la parcelle = Chats Agathois / régie des Plages / Comité des Fêtes

Occupation future de la parcelle = Centre Funéraire / extension cimetière

Prix de vente pour le centre funéraire = 375.000 €

Projet :

La ville d'AGDE a lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à projet pour la construction d'un centre funéraire afin de répondre à la demande croissante en la matière et aux difficultés actuelles des Agathois à accompagner leurs proches défunts sans devoir se déplacer sur d'autres communes.

La construction de la chambre funéraire d'une surface de 100m² avec 4 salons, ainsi qu'une salle de réception, sur un terrain de 833 m² jouxtant le cimetière communal situé boulevard Georges Pompidou, a été confiée à la société FUNECAP.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en décembre 2023.

Présents :

S FREY, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, L RUIZ, L LAROSE, S FRANCES, V HUGUENET, L IBANEZ, J LOPEZ, J M DIETRICH, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

ANDRIEU Olivier, BAYSSE CHOQUE Arlette, CATANZANO Joséphine, DERNI Zinep, GOUBLER Raymonde, KAYSER Christophe, MALVESY Blanche, MOUYSET Blandine, PENICAUD Patrick, SEIGNER Patrick, SENABRE Serge, THIRANT Fabrice.

Absentes excusées :

BELAMAN Virginie, , COUTURIER André, GALLOUIN Corinne, LIONTI Valérie.

Absent non excusés :

BOURUMEAU Philippe, BROWNE Jaonna, DEGRANGE Gérard, DECAMPS Agnès,